Le bulletin du SINUIPP-FSU 08 UNITAIRES DES ARDENNES

Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48,rue V.HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : http://08.snuipp.fr - Directeur de la publication : Xavier DUMONT- N° CPPAP 1016 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

Grève le 10 février

Rassemblement 10 H 00 devant la D.S.D.E.N (I.A)

ÉDITO

20 POSTES SUPPRIMÉS: PDV, PPDV!

"Pas de Vagues, Pu... Pas De Vagues!" comme aurait dit notre copain Mathieu. Eh oui, les élections municipales devant se tenir en mars 2014, le CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) qui devait se réunir le 28 janvier est reporté au mois d'avril. Le CTSD ? C'est l'instance qui traite des opérations de carte scolaire, c'est à cet endroit-là que le DASEN annonce quelles sont les écoles concernées par les reprises de postes.

On connaît déjà le nombre de reprise de postes dans le premier degré, vingt postes. Mais pour ne pas gêner les candidats aux conseils municipaux, le Ministère a décidé du report de l'annonce du ciblage par école de la réalité de cette nouvelle saignée.

Si la reprise de postes est justifiée, pourquoi ne pas assumer jusqu'au bout cette décision ? De quoi a peur notre Ministre ? Du débat qui pourrait s'instaurer entre les citoyens et leurs élus ou futurs élus ? Mais ce débat est légitime dans une démocratie. C'est étonnant que la Démocratie effraie nos dirigeants!

Reporter l'annonce des décisions de

fermeture de classes, c'est reporter d'autant les opérations de mutation qui vont se faire dans l'urgence, mettant les collègues et les services des personnels sous pression. Situation d'autant plus ubuesque que, si on se réfère à ce qui se passait les années précédentes, les maires des écoles concernées ont déjà été alertés par les IEN de leur circonscription, bien avant la tenue du CTSD.

Les collègues qui pressentent que leur poste est menacé se posent aussitôt la question de leur devenir à la prochaine rentrée. C'est une réaction normale et compréhensible mais qui ne doit pas empêcher de voir le problème dans son ensemble : 20 postes repris, c'est au moins 30 classes fermées et autant d'écoles qui verront leurs effectifs par classe augmenter, une nouvelle baisse de

N° 188- Sommaire N° CPPAP : 1016 S 08017 Trimestriel : 1er trimestre 2014 0,50 €

p 1 : Editorial

p 2 : Grève le 10 février

p 3 : Refondation

libéralisation ?

p 4 : Ecole en chantier ou

chantier à l'école..

p 5 et 6 : Comité suivi des rythmes : pourquoi nous

partons. p 7 : SEGPA : des élèves

mérpisés - Théorie du genre. p 8 : Bulletin d'adhésion la scolarisation en maternelle, des conditions d'apprentissage plus difficiles pour les élèves et des conditions de travail encore dégradées pour les enseignants.

PDV, PPDV non plus sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, loin d'être la réussite affichée, comme en témoigne l'article que nous lui consacrons dans nos pages.

Le SNUIPP-FSU n'est pas habitué à s'endormir sur commande. Tant pis si cela fait quelques vagues. Participez nombreux à la grève du 10 février!



GRÈVE LE **10** FÉVRIER DANS LES ÉCOLES ET LES COLLÈGES

Pour la réussite des élèves, la vraie priorité, c'est la transformation de l'école.

Alors que la rentrée 2013 pouvait laisser présager un changement, voire une rupture dans l'Éducation Nationale avec le coup d'arrêt mis aux suppressions de postes et aux nombreuses dégradations qu'elles engendrent inévitablement, la préparation de rentrée 2014, elle, à bien des égards, dans un cadre budgétaire par trop contraint, se présente avec les mêmes difficultés que celles rencontrées ces dernières années.

Ainsi, dans le premier degré, c'est une reprise de vingt postes « au titre d'un rééquilibrage » entre les quatre départements de l'académie qui est annoncée. L'examen des mesures de carte scolaire est, en outre, reporté après les élections municipales pour ne pas les perturber.

Dans les collèges et les lycées de l'académie de Reims, ce sont cinquante-six postes qui doivent être repris, « compensés par treize ETP (Equivalents Temps Plein) en HSA (Heures supplémentaires annuelles) Dans le département des Ardennes, selon les prévisions d'effectifs, les collèges et les SEGPA « perdraient » cent soixante-quinze élèves et se verraient retirer treize postes d'enseignants!

Cette nouvelle ponction, qui va encore dégrader les conditions d'études et d'apprentissages des élèves et les conditions de travail des enseignants est totalement inacceptable à leurs yeux, allant complètement à l'encontre des objectifs visés par la loi de refondation, interrogeant véritablement sur le projet d'École qui est mis en œuvre dans l'académie de Reims en général, dans le département des Ardennes en particulier...

La FSU Ardennes appelle à la grève le lundi 10 février prochain pour dénoncer vigoureusement ces mesures qui vont encore porter un coup aux établissements scolaires, aux élèves, à tous les personnels et plus largement à l'ensemble du département.

Aujourd'hui, les écoles primaires sont en proie à un climat d'exaspération. Le mécontentement voire la colère s'expriment toujours sur la question des rythmes scolaires devant le refus du ministre d'ouvrir des négociations pour remettre à plat cette reforme.

La priorité au primaire ne peut pas se résumer à une reforme

des rythmes mal pensée et contestée, accélérateur d'une dégradation des conditions d'exercice du métier dans une école abîmée par des années de suppression massive de postes alors que, pendant ce temps-là, le faible investissement budgétaire se traduit par des suppressions de postes dans notre département.

Maintenant, ça suffit! La priorité au primaire marche à l'envers.

L'enjeu pour notre école, c'est bien la réussite de tous les élèves. Et les vraies priorités sont les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants. Le SNUipp-FSU décide d'appeler les enseignants des écoles à faire grève massivement le 10 février pour :

1. Un budget ambitieux pour la transformation de l'école :

- une baisse des effectifs par classe
- un renforcement des RASED par des créations de postes et des départs en formation
- un véritable « plus de maitres que de classes » (3 maîtres pour 2 classes)
 - un renouveau de la formation continue des enseignants
 - un alignement de l'ISAE sur l'indemnité du second degré

2. Une autre reforme des rythmes.

Remise à plat partout où les écoles le demandent. Pas de généralisation en 2014 : suspension et ouverture immédiate de discussions pour écrire un nouveau décret des temps scolaires

3. L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL :

- du temps pour travailler en équipe : 3 h hebdomadaires libérées, une amélioration des décharges de direction pour le fonctionnement de l'école
- respect de la professionnalité des enseignants : fin du caporalisme et des injonctions.



Pour la grève du lundi 10 février, la déclaration d'intention est à envoyer à votre circonscription avant le jeudi 6 février à minuit (23h59). Un simple mail de votre messagerie personnelle portant mention : "Je, soussigné, déclare mon intention de participer à la grève du 10 février." suffit.

Rappelons, si besoin est qu'il ne s'agit pas d'un engagement et qu'il est toujours possible de changer d'avis. Si 25% des enseignants d'une école déclarent leur intention, le SMA est mis en place par la commune. Les retenues sur salaire sont faites au vu de la participation effective et non des déclarations préalables. Regrettons, pour terminer que le pouvoir actuel n'ait pas encore mis un terme à un dispositif qui ne vise qu'à rendre plus compliquée la mise en place d'un mouvement social. Mais il n'est pas interdit de penser qu'un mouvement vigoureux peut faire changer cela. Aussi.

REFONDATION DE L'ÉCOLE CONTRE LIBÉRALISATION DE LA SOCIÉTÉ ?

Des taux d'encadrement parmi les plus faibles des pays développés. Des salaires des enseignants parmi les plus faibles des pays développés. Un temps de travail parmi les plus élevés des enseignants des pays développés.

Ces données expliquent le mécontentement de la profession. Sans tenir compte de ces tares du système éducatif français, toute nouvelle mesure est vouée au final à les accentuer.

Aussi, lors des multiples rencontres avec les enseignants du département lors de cette année 2013, nous avons pu observer cette évidence : la réforme des rythmes de V. Peillon est massivement rejetée. Cependant, ce rejet s'exprime de deux manières.

Les uns souhaitent ne rien toucher à l'organisation actuelle. Ils voient dans la réforme du ministre la désorganisation de l'école, la confusion entre l'école et les activités périscolaires, l'extension du temps de travail, la suppression des temps intermédiaires nécessaires à la préparation de la classe. Ils ne voient pas dans la nouvelle organisation hebdomadaire le levier tant vanté pour l'amélioration de la réussite scolaire. La question des programmes leur est primordiale.

Les autres seraient prêts à accepter une organisation hebdomadaire à 4,5 jours, dans laquelle ils voient une amélioration pour les enfants mais jugent nécessaire de repenser toute l'année scolaire.

Tous savent qu'il serait nécessaire de repenser les rythmes socio-économiques en lien avec les rythmes des élèves. Peu croient en cette possibilité.

Nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer le fait que la réforme entérine une perte hebdomadaire de deux heures d'enseignement instituée par Darcos. Pour la prise en charge des enfants, elle y substitue au final des heures d'activités périscolaires pour lesquelles le financement et les ressources humaines vont poser de gros problèmes à un grand nombre de collectivités.

Nous réitérons notre revendication d'un Plus de maîtres que de classes version SNUipp, c'est-à-dire 3 maîtres à 18 heures devant élèves pour 2 classes à 27 d'heures d'enseignement avec une première étape à 21 heures soit 6 enseignants pour 5 classes.

Cela redonnerait du temps pour les enseignements tout en déconnectant le temps des enseignants de celui des élèves.

Ne serait-ce pas cela une refondation de l'école qui ne détournerait pas le sens des mots ?

Bien sûr il faudrait augmenter le nombre d'enseignants par dizaine de milliers. Mais l'état n'est-il pas le plus en capacité de former des professionnels pour instruire et éduquer les enfants? Les institutions existent. Bien sûr cela coûterait cher. Mais le niveau des dépenses d'éducation par rapport au PIB n'a toujours pas rattrapé celui de 2002 après dix ans de politiques libérales destructrices. Et l'école n'est-elle pas comme la santé et le logement une priorité absolue, en même temps qu'un investissement à long terme?

L'état escompte sept milliards de recettes supplémentaires de l'augmentation de la TVA au 1er janvier. Nous pouvons nous

interroger sur l'affectation de ces nouvelles ressources, (d'autant que ce n'est pas le plus juste des moyens de financement), destinées à financer le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi.



Toutefois, un pragmatisme de bon aloi ne conduirait-il pas, dans le contexte de crise actuelle, à se rendre « utile » aux collègues en tentant de grappiller quelques mesures ?

Le SNUipp et la FSU ont une autre ambition pour l'école et la société. Il faut travailler sur tous les problèmes. Les difficultés des services publics sont en très grande partie le résultat des politiques et des crises d'une économie financière libérale.

Séparation des activités de détail et d'investissement des banques, taxe sur les transactions financières, réforme fiscale, lutte contre le dumping fiscal et social en Europe... sont des mesures et des politiques primordiales pour reprendre le pouvoir.

Heureusement pour nous que le Conseil National de la Résistance a pensé la reconstruction en termes systémiques (nationalisation des banques, assurances et des industries de l'énergie, créations des caisses de la Sécurité sociale) sinon... Qui peut croire que ce qui était possible dans notre pays ravagé par six années de guerre ne le serait plus aujourd'hui dans la 5ème puissance mondiale ? Il suffit de se donner les bonnes priorités.

Nous ne pouvons simplement — confortablement ? - faire le constat de la crise sans lutter contre les politiques qui y ont mené et sans oeuvrer à la transformation de la société. A la FSU, nous avons toujours pensé que l'école en était un levier. Donnons-lui les moyens.

Jérôme Clad



ÉCOLE EN CHANTIER OU CHANTIER À L'ÉCOLE ?

Les chantiers métiers (PE, direction d'école, PEMF, RASED, conseiller pédagogique) n'ont concerné qu'une faible proportion des enseignants du premier degré. Pour la grande majorité d'entre eux la mise en place de l'ISAE, (pâle copie de l'ISOE) et le passage de 60 heures d'AP en 36 heures d'APC + 24h de concertation seront les seules mesures tangibles.

INVENTAIRE

Direction d'école :

- de l'indemnitaire pour les moins de 9 classes...

Aujourd'hui, le ministère fait un premier pas en proposant d'augmenter la part variable de l'ISS de direction :

- → écoles de 1 à 3 classes : + 200 € soit maintenant 500 €/an
- → écoles de 4 à 9 classes : + 400 € pour les 4 cl. et + 100 € pour les 5 à 9 cl. soit maintenant 700 €/an
- → écoles de 10 classes et plus : Rien soit toujours 900 €/an

- Décharges :

- → Rentrée 2015 : une journée de décharge mensuelle pour les écoles de trois classes et 1/3 de décharge hebdomadaire pour les écoles élémentaires à neuf classes.
- → Rentrée 2016 : une journée de décharge mensuelle pour les écoles de deux classes et 1/3 de décharge hebdomadaire pour toutes les écoles à huit classes (maternelle et élémentaire).

Avancée a minima concernant le temps de décharge, levier pourtant incontournable pour améliorer les conditions d'exercice des directrices et directeurs au service du fonctionnement de l'école.

- L'aide administrative :

Aucune avancée du ministère, le SNUipp-FSU propose d'étendre l'aide administrative à toutes les écoles, pérennisée par des emplois qualifiés et stables. Il serait temps d'avancer sur la perspective d'un vrai métier d'aide au fonctionnement de l'école (encadrement éducatif, aide administrative).

Pour le SNUipp-FSU, le dossier de la direction ne saurait se clore avec les nouvelles propositions ministérielles. De nouveaux progrès sont nécessaires pour reconnaître l'engagement des directrices et directeurs et améliorer leurs conditions d'exercice.

Professeurs des écoles :

- <u>éducation prioritaire</u> : engagement du ministre sur la réduction du temps de service face à élèves pour les PE.
- <u>formation continue</u>: Pour le SNUipp-FSU, m@gistère ne peut remplacer une formation solide alimentée notamment par les travaux de la recherche. Il faut rétablir de véritables stages de formation continue avec un véritable temps d'échange de pratique et de réflexion théorique en présentiel. La formation à distance ne peut être qu'un support et ne doit pas conduire à une réduction du nombre déjà insuffisant des stages de formation continue.
- remplacement, complément de service : Le SNUipp-FSU s'oppose au projet de décret qui introduit une forme d'annualisation du travail des enseignants (du fait de la réforme des rythmes qui introduit des durées journalières très différentes entre les écoles) : récupération dans l'année les

heures effectuées au delà et en deçà des 24 heures hebdomadaires, astreinte mercredi et samedi pour un même enseignant. Une mesure qui dégradera les conditions d'exercice des remplaçants.

RASED:

- reconnaissance des missions spécialisées des RASED . Malgré l'affichage fort du Ministère concernant la difficulté scolaire et l'Education Prioritaire, le fond des discussions sur les RASED, leur mission de suivi des élèves, leur coût, reste inquiétant pour leur devenir. Le SNUipp-FSU se bat pour que l'entité RASED reste une équipe de proximité et ne se transforme pas en escouade de pompiers des circonscriptions pour les cas d'urgence.

Formateur:

- reconnaissance des missions du métier de formateur (suivi des PES, intervention en formation initiale et continue, travail de recherche personnelle). La reconnaissance ne suffit pas car pour les maîtres-formateurs ce sera un accroissement de la charge de travail, sans décharge supplémentaire et sans garantie sur leur participation effective aux équipes d'ESPE.

Au final...

Le ministère a ouvert en grande pompe les chantiers métiers. Aujourd'hui, les pistes proposées restent bien modestes. Le gouvernement a bel et bien pris des mesures sectorielles qui aboutiront avant tout à diviser la profession et à renforcer la politique managériale mise en place par les précédents gouvernements de droite. Ces mesures, qui pourraient paraître organisationnelles, fragmenteront un peu plus le corps des PE.

Le SNUipp-FSU va continuer d'agir pour obtenir toutes les avancées possibles qui permettent d'améliorer les conditions de travail des enseignants du primaire engagés pour la réussite des élèves. La priorité au primaire, cela ne peut pas être qu'une réforme des rythmes mal pensée et insatisfaisante.



Pourquoi nous quittons le comité départemental de suivi des rythmes scolaires ...

La FSU08 a décidé de quitter le comité de suivi des rythmes des Ardennes et explique les raisons cidessous. Elle réclame l'abandon du décret actuel et l'écriture d'une autre réforme des temps de l'enfant (avec un cadrage national fort laissant la possibilité d'adaptations locales si tous les acteurs sont partie prenante) ainsi que des mesures améliorant les conditions de travail dans les écoles.

Nous continuons de consulter la profession via notre double enquête, en ligne sur notre site, pour établir un CONTRE-RAPPORT qui sera porté lors du comité de suivi du MERCREDI 12 FÉVRIER 2014 à Paris. Si ce comité refuse d'inscrire ce contre rapport et de l'étudier le 11 mars, le SNUipp quittera également le comité national.

PREMIER COMITÉ DE SUIVI

La FSU08 a participé au premier comité départemental de suivi des rythmes qui s'est tenu en mai 2013

- pour y demander le report à 2014 partout et porter nos revendications
- pour y faire entendre les "avis" de nos collègues face aux propositions des 18% de mairies passées en 2013
- pour aborder les gros problèmes de mise en oeuvre de cette réforme qui dégrade les conditions de travail des élèves et de leurs enseignants car la question des rythmes des élèves interroge les conditions de travail des enseignants. (Le SNUipp réclame 18h+3h avec une étape à 21 h + 3 h, sans abaissement du temps élève, en articulation avec 6 maîtres pour 5 classes.)
- afin de faire remonter les réalités du terrain face à l'affichage ministériel "tout va très bien Madame la Marquise" :
- → suractivisme (temps scolaire avec mercredi matin + NAP + garderie+ étude + cantine...)
 - → temps de sieste
 - → allongement du temps de présence à l'école
- \rightarrow horaires scolaires décalés entre écoles d'une même commune posant des soucis d'organisation aux familles
- ightarrow multitude d'intervenants qui crée la confusion entre scolaire et périscolaire
 - → activités qui peinent parfois à faire sens
 - →"garderie" mise en place faute de mieux
- →baisse scandaleuse du taux d'encadrement par animateur (1 animateur pour 18 !) dans le seul but de faire avaler la pilule aux maires réticents
- $\ensuremath{\rightarrow}$ personnel en nombre insuffisant , non formé ou précaire
- $\ \rightarrow$ appel au "volontariat" des enseignants faute de personnel
- \rightarrow difficultés à recruter des animateurs qualifiés pour les TAP (NAP)
- . dégradation des conditions de travail pour nos collègues :
 - → problèmes de locaux
- \rightarrow déréglementation du temps de service des remplaçants...

- → tentatives de limitation d'accès aux temps partiels
- \rightarrow transfert des missions des écoles aux collectivités territoriales.
- . respect des principes de qualité, d'égalité, de laïcité et de gratuité non garanti.

CTSD

Le DASEN a reconnu certaines de ces difficultés, précisant qu'elles étaient parfaitement connues et que le travail était "colossal" et a regretté les postures qui visent à "laminer" cette réforme (positions de maires, sondages très défavorables à cette réforme, attitudes jugées dogmatiques) et qu'il fallait rechercher une "cohérence du temps de l'enfant".

La FSU08 a rétorqué, qu'au contraire, ce décret "lamine" certaines expérimentations locales (pourtant en 5 jours : un comble !) sur 7 ou 8 demi-journées de temps d'école avec des activités extra-scolaires regroupées sur un ou deux aprèsmidis. Ces communes (qui disposent de moyens) avaient réussi à déroger à la semaine Darcos (combattue par le FSU, dont l'objectif premier était de supprimer des postes - de RASED - dans l'Education Nationale). Elles n'échapperaient pas au décret Peillon actuel qui oblige en l'état à répartir le temps scolaire sur 9 demi-journées (dont le mercredi matin choisi dans la grande majorité des cas).

"RYTHMES SCOLAIRES" POUR OU CONTRE



Les seules "souplesses" permises étant l'allongement de la pause méridienne et des journées dérogatoires de plus de 5h30 pour... réduire les coûts des municipalités ou le choix du samedi matin dérogatoire et non retenu par une immense majorité de communes.

Notons en outre que la réforme Peillon ne restitue, ni sur la semaine, ni sur l'année, les 2 h hebdomadaires de temps scolaire perdues par tous les élèves depuis 2008 *... *en 2008, un quart des élèves avait un système dérogatoire qui est impossible aujourd'hui.

SECOND COMITÉ DE SUIVI DÉPARTEMENTAL

En amont du second comité de suivi des rythmes de

....suite page 6

Pourquoi ••• (Suite de la page 5)

décembre 2013, les retours des écoles passées en 2013 ont confirmé ces craintes, et mis au jour des inégalités criantes : (entre la "garderie" voire le "rien du tout" des communes ou RPI aux moyens insuffisants et "les ateliers scientifiques, culturels, sportifs" d'autres disposant déjà d'infrastructures et de personnel voire entre les TAP gratuits ou les payants ...).

Ce second comité n'a fait que mettre en lumière les problèmes déjà évoqués. Étaient excusés : le Préfet, le DASEN, le Conseil Général, la FCPE, la CAF ... qui n'ont pu entendre nos revendications.

Face à toute ces inquiétudes et à nos demandes de remise à plat complète pour une autre réforme, on nous rétorque : "Nous connaissons vos positions. Ici c'est un comité de suivi et non une instance" et on nous annonce l'élaboration de "chartes", de "recommandations" que les personnels n'ont pas attendues pour tâcher d'atténuer la désorganisation engendrée par ce décret.

On nous martèle également : "Il a pu y avoir des débats parfois houleux localement mais tout est en train de s'apaiser". Au satisfecit affiché, nous rétorquons par ce chiffre : 0 % des collègues rencontrés par les militants SNUipp08 satisfait(e-s) par ces nouveaux rythmes ! (Si tel n'est pas le cas, n'hésitez pas à nous le faire savoir : snu08@snuipp.fr !)

Enfin, la dernière sortie de M. Ministre prouve que le respect des temps de l'enfant n'est absolument pas au cœur de ses préoccupations. Il a reculé, face aux lobbies touristiques sur le calendrier 2016 avec des périodes d'école qui resteront déséquilibrées sur l'année, certaines zones alternant une période d'à peine plus de 4 semaines après Noël et quasiment 11 semaines en fin d'année s'éloignant ainsi de l'alternance : 7 semaines travaillées - 2 semaines de repos préconisée par l'Académie de Médecine. Le vote du CSE, extrêmement clair : 41 voix contre, 19 abstentions, 3 refus de vote et 0 voix pour n'appelle aucun autre commentaire.

SECOND COMITÉ DE SUIVI DÉPARTEMENTAL

Pour nous, il est donc grand temps que cette cacophonie cesse... Le comité de suivi, sous couvert de dialogue social n'est qu'une tribune pour la conduite de la réforme. et ne permet aucune amélioration concrète. Or, les avis des enseignants, fussent-ils discordants, doivent être pris en considération!

Nous quittons donc ce comité et NOUS CONTINUONS D'EXIGER LA SUSPENSION IMMÉDIATE DE CE DISPOSITIF et l'abrogation de ce décret dans les instances (CTSD, CDEN, ...) et par nos actions (mobilisations, contrerapport du mercredi 12/02, ...) Une remise à plat complète est nécessaire. Les rythmes ne peuvent pas être les seuls leviers pour la transformation de l'Ecole et ce n'est pas le levier prioritaire.

Un décret est-il définitif ? NON ! Peut-on obtenir l'abrogation d'un décret ? OUI !

Exemples:

- → ÉVAL DES ENSEIGNANTS abrogé le 8/05/2012
- \rightarrow CLES2 et C2I

modifié le 27/08/2012

→ JOUR DE CARENCE

abrogé le 29/12/2013

→ Décret rythmes abrogé le ?/ ?/14 pour l'écriture d'une autre réforme et de meilleures conditions de travail dans nos écoles.



SEGPA: DES ÉLÈVES MÉPRISÉS

Les élèves de SEGPA sont des collégiens à part entière. Ce qui est inscrit dans les textes et qui est pour nous une évidence ne l'est pas pour l'administration des Ardennes.

Rappelons ce qui est inscrit dans les textes : « Au sein de chaque division de SEGPA, dont l'effectif ne devrait pas excéder 16 élèves... » ... et ce qui se passe en classe de 6ème de la SEGPA de Sedan : 19 élèves + une intégration le vendredi pour une élève mal-voyante et une classe de quatrième à vingt élèves. Bien sûr, on va nous dire que le verbe devoir est au conditionnel du virtuel, mais la différence entre seize et dix-neuf ou vingt est de trois ou quatre élèves et ça c'est du présent de l'indicatif du terrain.



Rappelons ce qui est inscrit dans les textes : « Chaque SEGPA est organisée en divisions... » ... et ce qui se passe à la SEGPA de Nouzonville : une classe de 4ème/3ème avec un effectif de 23 élèves ! (On est loin des seize élèves potentiels). Outre le fait que les deux niveaux ne font pas partie du même cycle, les horaires de formation professionnelle ne sont pas les mêmes (6 heures pour les 4ème et 12 heures pour les 3ème), les programmes ne sont pas les mêmes. A-t-on déjà vu un prof de collège enseignant l'histoire à une classe de 4ème/3ème ? Quel casse-tête pour établir un emploi du temps, d'autant plus qu'on fait à la fois fonction de directeur adjoint (sans formation) de la SEGPA de Nouzonville et de celle de Fumay...

On a bien compris que par ces temps de vaches maigres, il faut récupérer des heures par tous les moyens.

Et pourquoi pas en s'asseyant sur les textes officiels et en oubliant que les SEGPA ont été créées pour scolariser des jeunes dont les difficultés scolaires sont trop importantes pour leur permettre de tirer profit d'une scolarisation dans les classes ordinaires des collèges.

Avec 128 heures et demie (correspondant à quatre postes de P.E et 2,5 postes de P.L.P ou certifiés) pour une vingtaine d'élèves en moins, les conditions de la rentrée 2014 vont encore se dégrader.

Les élèves de SEGPA ne sont pas considérés comme les élèves du collège. Seraient-ils des sous-collégiens ?

Théorie du genre

Notre théorie d'un genre bien connu, du type "très bas de plafond et dangereux".

Droite, extrême-droite et fanatisme religieux :

intox et escroqueries intellectuelles, n'ont pas oublié leurs vieux réflexes ceux-là, ligués, comme par hasard, contre l'école publique et laïque. Citation prise sur le web : "Ils vont enseigner à nos enfants qu'ils ne naissent pas fille ou garcon, mais qu'ils choisissent de le devenir !!! Sans parler de l'éducation sexuelle prévue en maternelle à la rentrée 2014 avec démonstration ..."

Relisons Cavanna pour ne pas oublier de quoi ils sont capables.



À ne (surtout) pas confondre avec le genre "bête et méchant".

SNUIPP-FSU 08. BULLETIN D'ADHÉSION 2013-2014

48 RUE VICTOR HUGO – 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES – TEL: 0324376574 – MEL: snu08@snuipp.fr

Nom:							Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public					
Nom de jeune fille :												
Prénom :		Tél:				syı	 d'Education, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, 					
Date de naissance :		·	Se	exe :	M [F da	ns une f	édératior	rénovée.			
Adresse personnelle :							Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications. Je demande au SNUipp de me communiquer les					
Adresse électronique :							informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp. J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à un crédit d'impôt de 66 % pour l'impôt sur le revenu) me parviendra avant la déclaration des revenus 2013 (avril-mai 2014).					
Établissement scolaire :												
Catégorie professionnelle :												
choisissez : Instit., PE., PE. Hors classe, PE. Classe except., PE. Spécialisé, PEGC Classe except., Assistant d'éducation, Retraité, autre												
Emploi :												
Choisissez : Adjoint mat., Adjoint élémentaire, I.M.F, Directeur x classes, Enseignant en établissement, Enseignant en RASED, Remplacement												
Échelon au 1/09/2013:												
Travaillez-vous à temps partiel? oui non												
Nomination à titre définitif provisoire												
Montant de la cotisation : Caisse de solidarité (libre) :							☐ Je souhaite que ☐ Je souhaite mon adhésion au renouveler					
Montant total à verser :								soit reco		renouve volontai	ier rement mon	
Chèque Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires, et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B						d' et pi	d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec					
Cochez les mois où vous désirez un prélèvement								aque av conduct				
				,	·							
À							Signature :					
Prof. des Ecoles Instituteurs P.E.G.C						.G.C	Temps partiel 50 %					
échelon cotisation	échelon	échelon cotisation classe normale Hors class				classe	se classe except. (Demi-cotisation avec un minimum de 92 €)					
3 124€	7	127 €	échelon	cotis.	échelon	cotis.	échelon	cotis.	_	nos partielo	autre quotité)	
4 131 €	8	134 €	8	139 €	1	142 €	1	187€	_	au pro-rata		
5 137 € 6 146 €	9	141 €	10	146 €	3	149 € 157 €	3	201 € 211 €				
7 154€	11	161 €	11	163 €	4	165 €	4	224€	,	MAJORAT		
	_				5	187 €	5	236€		au montant de nction de votre	votre cotisation en situation.	
8 164€					1		-	230 €	101			
8 164 € 9 175 €					6	200 €		230€		on indiciaire	Majoration de	
9 175 € 10 188 €	Sta	giaires			6			230€	Majoratio	on indiciaire	Majoration de la cotisation	
9 175 € 10 188 € 11 201 €	Sta M1	giaires 35 €						230€	Majoratio	on indiciaire		
9 175 € 10 188 €			ре	nsion < 130	Retr	200€	91€	230€	Majoration I.M.F ou o	directeur 2 ^{ème} oupe	la cotisation 7 €	
9 175 € 10 188 € 11 201 € Hors- classe	M1	35 €	-	nsion < 130	Retr 00 €	200€		230€	I.M.F ou o	directeur 2 ^{ème}	la cotisation	
9 175 € 10 188 € 11 201 € Hors- classe 5 212 €	M1	35 €	de		Retr 00 €	200€	91€	2300	I.M.F ou o gr Directeur ou coordo	directeur 2 ^{ème} roupe r 3 ^{ème} groupe	la cotisation 7 €	
9 175 € 10 188 € 11 201 € Hors- classe 5 212 € 6 225 €	M1	35 €	de de	1300 à 15	Retr 00 € 00 € 00 €	200€	91 €	2300	I.M.F ou o gr Directeur ou coordo	directeur 2 ^{ème} roupe r 3 ^{ème} groupe onnateur ZEP	Te 11 €	